

## **Actualités de l'ORMR : rappel concernant les modifications du Code de prévention des incendies de l'Ontario, Prix d'excellence aux résidents exceptionnels (15 juin 2023)**

### **Propositions de modification du Code de prévention des incendies de l'Ontario sur le Registre ontarien de la réglementation**

Comme indiqué dans une [communication](#) datant du 8 juin, le ministère du Solliciteur général souhaite, au nom du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité, solliciter des commentaires sur les propositions de modification formulées en vue de la prochaine édition du Code de prévention des incendies de l'Ontario. En vertu du Règlement de l'Ontario 213/07, pris en application de la [Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie](#), ce code énonce des exigences minimales en matière de sécurité-incendie à l'intérieur et aux abords des installations et des bâtiments existants.

Du 29 mai au 13 juillet 2023, le secteur est invité à participer à une consultation publique afin de fournir des rétroactions concernant les propositions de modification ainsi que les coûts et les impacts éventuels associés. Les titulaires de permis et les exploitants sont encouragés à donner leur avis [ici](#).

Les maisons de retraite pourraient être concernées par les propositions suivantes, qui s'appliqueraient spécifiquement au secteur :

- nouvelles exigences d'installation et de maintenance de détecteurs de monoxyde de carbone dans les maisons de retraite existantes afin de s'aligner sur les exigences du Code du bâtiment de l'Ontario
- nouvelles dispositions qui permettraient de limiter la présence de meubles combustibles dans certains types de couloirs menant à des sorties dans les maisons de retraite
- précisions sur les exigences relatives aux têtes d'extincteur, permettant leur installation dans seulement certaines parties d'un bâtiment, définies dans le Code du bâtiment de l'Ontario

Les maisons de retraite pourraient être également concernées par certaines propositions de modification quant à la maintenance des bâtiments qui s'appliqueraient de manière générale à la plupart des types de bâtiments.

### **Rappel concernant le Prix d'excellence aux résidents exceptionnels**

La date limite pour envoyer une mise en candidature dans le cadre du Prix d'excellence aux résidents exceptionnels de l'ORMR arrive à grands pas. Nous avons déjà reçu plusieurs dossiers qui soulignent les contributions incroyables de résidents ayant un impact positif sur la vie de leur entourage.

Présentez une mise en candidature [sur cette page](#) d'ici au **vendredi 7 juillet** et parlez-nous de la résidente ou du résident de votre maison de retraite qui mériterait ce prix. Le ou la récipiendaire du Prix d'excellence aux résidents exceptionnels ainsi que les principales personnes nommées seront mis à l'honneur à l'occasion de l'assemblée générale annuelle et de la cérémonie de reconnaissance en ligne de l'ORMR avant la fin de l'année.

Si vous avez des questions ou que vous souhaitez envoyer une mise en candidature par courriel, veuillez nous contacter à l'adresse [communications@rhra.ca](mailto:communications@rhra.ca).